

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du C.C.A.S de Noyal-Châtillon sur Seiche n° 2024 - 02**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal D'Action Sociale de Noyal-Châtillon sur Seiche**

dûment convoqué, s'est réuni le 27 Février à 19H au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri NICOLLE, vice-président du C.C.A.S.

**Nombre de membres**

En exercice : 17

Présents 14

Votants 17

Date de la Convocation : 19 février 2025

**Présents** : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Agnès BLANCHARD, Béatrice CLOAREC, Serge MONHAROUL, Pierre MEZERAY, Muriel SERRE, Michel BOURTOURAULT, Nathalie Monia TOCNY, Claude RAVEL, Sébastien GUERET, Laurence LE BIHAN.

**Absents excusés** : MM. LESAGE, PRIMAULT, DEBROIZE

Mme LESAGE a donné pouvoir à M. DELINOTTE

Mme DEBROIZE a donné pouvoir à M. NICOLLE

M. PRIMAULT a donné pouvoir à M. BOURTOURAULT

**CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE A LA CUMA « L'ENTRAIDE DE LA SEICHE »**

Monsieur Sébastien GUERET, Président du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS a approuvé à l'unanimité le principe de la cession de sa parcelle référencée AH 203 sise à La Fertais à la CUMA « L'ENTRAIDE DE LA SEICHE ».

Pour rappel, la CUMA projette d'y créer un chemin d'accès vers sa parcelle mitoyenne où elle a obtenu un Permis de Construire pour la construction d'un hangar de stockage de matériel agricole. La CUMA a confirmé que l'exploitant en place serait maintenu sur le reste du foncier non utilisé.

Conformément à l'avis des Domaines référencé 2024-35206-91809, le montant proposé et accepté par la CUMA s'élève à 4250€, frais d'acte en sus, soit 0,61€ par m².

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les conditions de la vente et d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et document y afférent.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Président du CCAS  
Sébastien GUERET

